

DEPARTEMENT DE L'ALLIER
ARRONDISSEMENT DE VICHY
CANTON DE LAPALISSE
COMMUNE DE SAINT CLEMENT

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 Mars à 20 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle de la mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée le 19 Mars 2025.

Membres présents :

Laurent **NODARI**, Alain **BARRAUD**, Isabelle **NARDON**, Guy **DACREMONT**, Jacques **DEPALLE**, Samuel **FAURE**, Mickaël **LEFEVRE**, Clément **RAMILLIEN**, Christophe **VIAL**

Absences et procuration :

Laurence **TORRES** à Guy **DACREMONT** / Joëlle **ROCHE** à Isabelle **NARDON**

Secrétaire de séance :

Monsieur Mickaël **LEFEVRE** a été désigné comme secrétaire de séance

Le quorum est atteint avec 10 membres présents et 11 représentés.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent **NODARI**, Maire de Saint-Clément, à 20 h 50

Ordre du jour de la séance :

23. Approbation du procès-verbal du 05 Mars 2025
24. Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2025
25. Choix du maître d'œuvre – Travaux Eglise
26. Subvention Voirie Conseil Départemental
27. Subvention Eglise Conseil Départemental
28. Subvention Matériel Conseil Départemental
29. Subvention Sécurité Routière amendes de police

• **Approbation du procès-verbal du 05 Mars 2025**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal qui s'est tenu le 05 Mars 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Mickaël **LEFEVRE**.

Il convient à ce titre que les membres du conseil les valident ou demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le procès-verbal du Conseil municipal du 05 Mars 2025

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

• Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2025

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.50 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51.05 %
- taxe d'habitation : 8.28 %

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré

➤ **DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

	Taux	Bases	Produits
Taxe Foncière bâti	32.50 %	346 900	112 743
Taxe Foncière non bâti	51.05 %	38 500	19 654
Taxe d'habitation	8.28 %	172 700	14 300
			146 697

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

• Travaux Eglise - Choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération du 12 février 2025, il a été décidé d'engager des travaux de rénovation de l'Eglise, en 2 phases :

La première : Sécurisation

La seconde : Remise en état

Monsieur le Maire informe qu'un appel à candidature a été lancé pour sélectionner un maître d'œuvre. Une seule candidature a été reçue, celle de LAJOIE MAÎTRISE D'ŒUVRE.

Le Maire propose de retenir LAJOIE MAÎTRISE D'ŒUVRE pour assurer cette mission.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le choix de LAJOIE MAÎTRISE D'ŒUVRE pour la maîtrise d'œuvre du projet de l'Eglise.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Demande de subvention au Conseil Départemental – Travaux de Voirie 2025

Monsieur le Maire expose que le projet de Voirie 2025 dont le coût prévisionnel s'élève à 85 800 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Coût total : 71 500 € HT soit 85 800 € TTC
- Conseil Départemental : 14 000 € (20%)
- FST : 29 212 €
- Autofinancement communal : 28 228 €

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** de solliciter une subvention auprès du Département afin d'effectuer les travaux de voirie
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Demande de subvention au Conseil Départemental – Travaux Eglise

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune souhaite engager des travaux de l'Eglise, dont le coût prévisionnel s'élève à 438 000 € HT soit 525 600 € TTC.

Il informe que la commune peut solliciter une subvention du Conseil Départemental d'un montant de 131 400 € HT représentant 30%, globalisée sur 2 années (65700 € par an).

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** de solliciter une subvention auprès du Département afin d'effectuer les travaux de l'Eglise
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Demande de subvention solidarité au Conseil Départemental – Acquisition de matériel

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire pour la commune d'acquérir du matériel (Véhicule communal Fiat Doblo, tondeuse autoportée, remorque, jeu de rampe pliante et souffleur).

Le coût total de cette acquisition s'élève à 12 692.50 € HT soit 14 197 € TTC.

La commune peut solliciter une subvention du Conseil départemental à hauteur de 5 000 € au titre de la

solidarité.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** de solliciter une subvention auprès du Département
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

• Demande de subvention au Conseil Départemental – Amendes de police 2025

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite engager des travaux aménagements de sécurité routière afin de réduire la vitesse des véhicules au niveau de l'école communale, à savoir rue du Stade.

Il rappelle que le Conseil Département de l'Allier procède à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière.

Les travaux sont estimés à 10 155 euros HT soit 12 186 € TTC

Amendes de police : 4 062 € HT

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de l'Allier au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** de solliciter une subvention auprès du Département auprès du Conseil Départemental de l'Allier au titre de la répartition du produit des amendes de police
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Questions diverses :

Panneaux signalétiques vers l'ancienne boulangerie : Guy demande ce qu'il en est, et ce que l'on met dessus. Le Maire répond qu'ils doivent être prêts pour la saison mais pas de précipitation.

Publications des événements de autres communes : Guy demande si on les met sur nos panneaux lumineux et Facebook. Il est décidé de les publier sur les panneaux mais pas sur Facebook.

Chenilles processionnaires : Le Maire informe qu'il y a une augmentation des signalements de la population concernant les chenilles processionnaires. Aucune solution n'a été trouvée pour lutter contre ce problème. Il existe une plateforme de signalement. Il est également proposé d'installer des panneaux pour prévenir de leur présence et publier l'information sur Facebook et les panneaux lumineux.

Nouveau véhicule communal Fiat Doblo : livraison estimée autour du 12/13 avril 2025.

Enrober : Le Maire informe le Conseil qu'il sera livré le lendemain.

Adresses Mail : Laurent informe qu'il a reçu des nouvelles de Steven concernant les boîtes mail. La mise en place est plus longue que prévue car ce service est fait gratuitement par Microsoft.

Trous sur le chemin de la Bruyère : Madame Garcia signale que la route qui se situe entre la maison en bois de Julien et la leur est abîmée, il y a deux gros trous.

La séance est levée 21h50

Le Maire,
Laurent NODARI



Le secrétaire de séance,
Michaël LEFEVRE

